

N/REF : 9/10/2025 16H34 C:000502 I:16422
V/REF : 858628
V/Email reçu le Jeudi 09/10/2025 à 16H34

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
35042 RENNES CEDEX

V/REF.IMM. 1048
IMMEUBLE : RES DES VALLEES-1048
RESIDENCE DES VALLEES
N° 1 A 17/14 A 38
35133 LA CHAPELLE JANSON

Rennes, le 17 Octobre 2025

Référence Marché: Electricité-Lot3 Breti Est
LOCALISATION : ALLEE 9 VALLEES - MME DERTIER 06 46 37 69 62 / 02 99 95 33 41
MOTIF : RADIATEURS NE FONCTIONNENT PAS (CUISINE COULOIR ET CHAMBRE)

Donneur d'ordre : M. A JOLY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 15/10
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES RADIATEURS
CONSTAT : PROBLEME DE PROGRAMMATION A CAUSE D'UNE COUPURE ÉLECTRIQUE
REPROGRAMMATION DES RADIATEURS ÉLECTRIQUES
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
REMARQUE : INFORMATIONS DONNÉES AU LOCATAIRE AFIN QU'IL ATTENDE 8H
(SELON PROGRAMME)
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 16/10/25 à 11H24 M. A JOLY
10/10 MSG LAISSÉ

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures	- Suppléments	- Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	2.1-Ff	Vérif.familial	instal.électrique	50	146,34
					146,34
			TOTAL H.T.		146,34
			T.V.A.	a 10,00%	14,63
			TOTAL T.T.C.	En EURO	<u>160,97</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.